

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité régional de l'habitat
et de l'hébergement
Bureau du 30 janvier 2024**

Ordre du jour

1. Points d'actualité
2. Planification écologique : présentation de la démarche et des leviers
3. Enjeux et perspectives de la rénovation énergétique du parc privé pour 2024
4. Mise en place du service public de la rue au logement (SPRULO)

1 – Points d'actualité

- Bilan CRHH 2023
- Bilan succinct de la programmation 2023 parc public / parc privé
- Nouvelle géographie prioritaire QPV

1 – Bilan CRHH 2023 : quelques chiffres-clés

- **1** plénier
- **9** bureaux : 7 bureaux « classiques », 1 bureau spécial PLH et 1 bureau flash sur la programmation ERBM et ANAH
- **2** commissions spécialisées PDALHPD
- **12** bureaux flash MAR' entre le 30 juin et le 14 décembre 2023
- **3** consultations dématérialisées
- **79** avis rendus dont 40 agréments MAR', 12 dossiers de pension de famille et 7 PLH

1 – Bilan CRHH 2023 : un nouvel espace Osmose

CRHH des Hauts-de-France

Rechercher dans cette commune

[Accueil](#)
[Calendrier](#)
[Documents](#)
[Espace d'échanges](#)
+

Pin 227 participants  195 Invités AM PD CL ...

Voir plus >

Présentation

Cet espace Osmose en accès restreint vient compléter la [rubrique dédiée au CRHH](#) accessible au grand public sur le site Internet de la DREAL.

L'accès à cet espace est réservé aux membres du CRHH des Hauts-de-France et aux agents de l'État qui exercent des missions en lien avec l'habitat et l'hébergement.

Les documents mis en ligne ne sont pas publics et ne sont pas destinés à être diffusés.

Calendrier prévisionnel 2024

Date	Horaire	Type d'instance
Mardi 30 janvier 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°1
Jeudi 29 mars 2024	10h00 – 13h00	Plénier
Jeudi 11 avril 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°2
Mardi 28 mai 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°3
Mardi 2 juillet 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°4
Jeudi 19 septembre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°5
Mardi 15 octobre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°6
Jeudi 14 novembre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°7
Mardi 10 décembre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°8

Bureau flash MAR



Bureaux du CRHH



Prochains événements

Mardi 30 janvier	Mardi 30 janvier - 9h30 à 12h30 - Bureau du CRHH 09:30 → 12:30
Vendredi 29 mars	Plénier du CRHH le vendredi 29 mars à 10h 10:00 → 11:00

1 2 >

+ Ajouter un événement

Consultations dématérialisées



1 – Bilan CRHH 2023 : une nouvelle commission spécialisée « Collectivités »

Conseil départemental de l'Oise

Présidence de la Commission spécialisée « Collectivité »

Charles LOCQUET, Vice-Président du département de l'Oise

1 – Instances CRHH 2024 : calendrier prévisionnel

Mardi 30 janvier 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°1
Judi 29 mars 2024	10h00 – 13h00	Plénier
Jeudi 11 avril 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°2
Mardi 28 mai 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°3
Mardi 2 juillet 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°4
Jeudi 19 septembre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°5
Mardi 15 octobre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°6
Jeudi 14 novembre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°7
Mardi 10 décembre 2024	9h30 – 12h30	Bureau n°8

1 – Bilan de la programmation 2023 parc public

1 – Offre nouvelle : Bilan 2023 de la production de LLS – Données nationales

Région	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL LLS hors ANRU	OBJECTIF FNAP	Taux de Réalisation LLS
Centre-Val de Loire	908	711	895	2 514	2 686	93,60%
Nouvelle-Aquitaine	3 235	3 891	1 739	8 865	10 082	87,93%
Bretagne	1 867	1 838	1 796	5 501	6 265	87,81%
Normandie	1 074	1 091	721	2 886	3 304	87,35%
Hauts-de-France	2 039	3 750	2 640	8 429	10 182	82,78%
Pays de la Loire	1 936	2 163	1 038	5 137	6 773	75,85%
Ile-de-France	6 607	4 449	7 468	18 524	25 235	73,41%
Auvergne-Rhône- Alpes	3 152	3 239	2 494	8 885	12 664	70,16%
Bourgogne- Franche-Comté	480	639	449	1 568	2 264	69,26%
Occitanie	2 747	3 686	2 023	8 456	12 242	69,07%
Grand Est	1 525	1 672	1 414	4 611	6 899	66,84%
Provence-Alpes- Côte d'Azur	2 206	2 211	2 281	6 698	11 000	60,89%
Corse	71	39	0	110	404	27,23%
France Métropolitaine	27 847	29 379	24 958	82 184	110 000	74,71%

Au niveau national:

- 82 184 logements agréés au 22/01/2024 soit **75 % de l'objectif 2023** (110 000 LLS)
- Recul de 13 000 logements par rapport à 2022

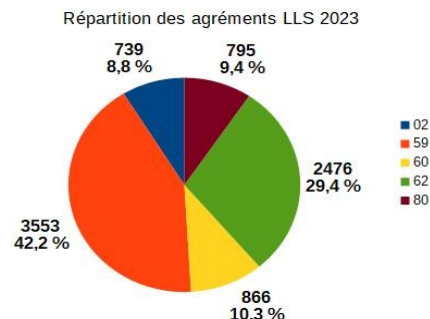
Région Hauts-de-France :

- **5^e région** en volume d'agrément et en taux de réalisation :
- Volume : **8 429 logements agréés** (- 983 LLS par rapport à 2022)
- Taux de réalisation / **objectif FNAP 2023** (10 182 LLS) = **83 % => identique à 2022**
- Taux de réalisation / **perspectives octobre 2023** (9 437 LLS) = **89 %**

1 – Offre nouvelle : Bilan 2023 de la production de LLS – Données régionales

Source : Exports SIAP et INFOSIAP
Extraction du 23/01/2024

Département	Territoire de gestion	BILAN LLS 2023				EVOLUTION 2022-2023		
		Agréments délivrés	Obj. FNAP 2023		Persp CRHH 2023		Agréments délivrés 2022	Evolution
		Nb	%	Nb	%			
AISNE	CA Saint-Quentinois	106	145	73 %	154	69 %	154	-31 %
	CA Soissonnais	231	73	316 %	267	87 %	152	+52 %
	HD Aisne	402	576	70 %	555	72 %	489	-18 %
02	SOUS-TOTAL AISNE	739	794	93 %	976	76 %	795	-7 %
NORD	CA Douaisis	337	442	76 %	344	98 %	372	-9 %
	CU Dunkerque	471	239	197 %	492	96 %	215	+119 %
	Métropole Européenne de Lille	1005	1920	52 %	1224	82 %	1653	-39 %
	CA Maubeuge Val de Sambre	316	410	77 %	374	84 %	368	-14 %
	CA Valenciennes Métropole	322	357	90 %	341	94 %	275	+17 %
	CA Porte du Hainaut	403	375	107 %	403	100 %	365	+10 %
	HD Nord	699	883	79 %	827	85 %	842	-17 %
59	SOUS-TOTAL NORD	3553	4626	77 %	4005	89 %	4090	-13 %
OISE	CA Beauvaisis	260	169	154 %	400	65 %	265	-2 %
	CA Région de Compiègne	31	103	30 %	58	53 %	67	-54 %
	HD Oise	575	872	66 %	578	99 %	882	-35 %
60	SOUS-TOTAL OISE	866	1144	76 %	1036	84 %	1214	-29 %
PAS DE CALAIS	CU Arras	294	418	70 %	336	88 %	395	-26 %
	CA Béthune-Bruay	380	360	106 %	372	102 %	477	-20 %
	CA Boulonnais	152	200	76 %	152	100 %	222	-32 %
	CA Lens-Liévin	416	494	84 %	412	101 %	558	-25 %
	HD Pas de Calais	1234	1152	107 %	1336	92 %	939	+31 %
62	SOUS-TOTAL PDC	2476	2624	94 %	2608	95 %	2591	-4 %
SOMME	CA Amiens Métropole	176	525	34 %	196	90 %	216	-19 %
	HD Somme	619	469	132 %	616	100 %	506	+22 %
80	SOUS-TOTAL SOMME	795	994	80 %	812	98 %	722	+10 %
REGION HAUTS-DE-FRANCE		8429	10182	83 %	9437	89 %	9412	-10 %



Le département du Nord assure 42 % de la production régionale.

La situation diffère à l'échelle des territoires : **6 territoires progressent en 2023** : progressions échelonnées de +10 % (CAPH) à + 119 % (CUD)

14 territoires sont en retrait par rapport à 2022 : baisses échelonnées de 2 % (CA du Beauvaisis) à - 54 % (ARC)

1 – Bilan 2023 de la production de LLS – Acquis-Améliorés

Logements agréés en acquisition-amélioration – Année 2023

Dépt	PLAI	PLUS	PLS	PSH	TOTAL LLS	%
02	54	40	3	0	97	18 %
59	65	88	45	0	198	36 %
60	7	7	9	0	23	4 %
62	22	55	11	4	92	17 %
80	7	16	113	0	136	25 %
HDF	155	206	181	4	546	100 %

Production totale : **546 logements** produits en acquisition-amélioration en 2023, contre **535 en 2022**
=> **stagnation après une forte hausse en 2022**

Répartition par produit : **28 % de PLAI, 38 % de PLUS, 33 % de PLS, 1 % de PSH**

Répartition par département : 25 % dans la Somme, en raison de deux opérations d'envergure (EHPAD et foyer de vie – 112 PLS)

1 – Bilan 2023 de la production de LLS – Financement des Acquis-Améliorés

Logements bénéficiaires du dispositif						
	PLAI	PLUS	PLS	PSH	TOTAL LLS	%
Logements bonifiés	148	203	0	0	351	64 %
Logements non bonifiés	7	3	181	4	195	36 %
TOTAL AA	155	206	181	4	546	100 %

Volumes financiers			
	Enveloppe offre nouvelle complète	Réserve AA mobilisée	Part de la réserve AA
2022	28,9 M€	2,8 M€	10 %
2023	29,6 M€	7 M€	23 %
Evolution 2022-2023	+2 %	+146 %	

Évolution du nombre d'AA bénéficiaires du dispositif de soutien :

- 2023 : **351 PLAII et PLUS** bénéficiaires du superbonus ou du mégabonus / 546 AA au total ; soit 64 % de logements bonifiés
- 2022 : **296 PLAII et PLUS** bénéficiaires du superbonus ou du mégabonus / 535 AA au total ; soit 55 % de logements bonifiés

1 – Réhabilitation des LLS : Bilan 2023 – Données nationales

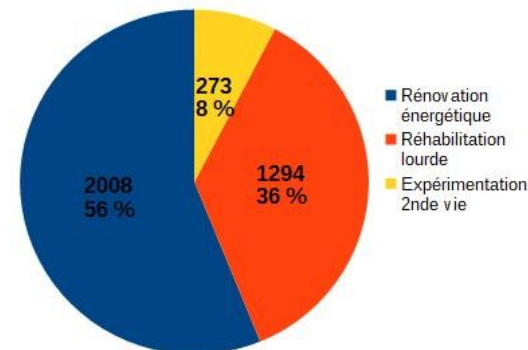
Région	Nb de logements engagés	Total objectifs 2023 (BR FNAP)	% de réalisation théorique	Objectif réel compte tenu des reprises d'AE (5,3 M€)	% de réalisation effectif
Île-de-France	8 951	9 543	94 %		
Auvergne-Rhône-Alpes	4 958	5 980	83 %		
Hauts-de-France	3 575	6 716	53 %	5 251	68 %
Grand Est	2 832	4 258	67 %		
Normandie	2 560	2 458	104 %		
Nouvelle-Aquitaine	2 264	2 465	92 %		
Bourgogne-Franche-Comté	1 851	1 977	94 %		
Occitanie	1 269	1 090	116 %		
Bretagne	979	262	374 %		
Pays de la Loire	948	377	251 %		
Centre-Val de Loire	525	867	61 %		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	141	366	39 %		
Corse	18	18	100 %		
Total	30 871	36 377			

- Hauts-de-France = **3^e région** en nombre de logements réhabilités. **3 575 logements = 11,5 % de la production nationale**
- Taux de réalisation HdF = **53 % seulement, mais un objectif de départ très ambitieux** (2^e région après l'Île-de-France)
- **5,3 M€ d'AE remontées en fin d'année sans diminution de l'objectif de départ**
=> rapporté aux moyens réels, le **taux de réalisation « effectif » s'élève à 68 %**

1 – Réhabilitation des LLS : Bilan 2023 – Données régionales

Bilan régional					
	Obj. FNAP	Persp CRHH oct 2023	Réalisé	% Ob. FNAP	% Persp CRHH
Rénovation énergétique	2670	2404	2008	75 %	84 %
Réhabilitation lourde	4046	2854	1294	32 %	45 %
Expérimentation 2nde vie	284	284	273	96 %	96 %
TOTAL	7000	5542	3575	51 %	65 %

Réhabilitation LLS 2023 -
répartition par mesure



- Taux de réalisation > **80 %** pour la rénovation énergétique simple et l'expérimentation seconde vie ;
- Taux de réalisation < **50 %** pour la réhabilitation lourde ;
- **Plus de la moitié** des logements ont fait l'objet d'une **rénovation énergétique seule**.

1 – Réhabilitation des LLS : Bilan 2023 – Répartition par territoire

Source :
exports SIAP
et INFOSIAP –
Extraction du
23/01/2024

Réhabilitation LLS – Bilan par département

	Rénovation énergétique				Réhabilitation lourde + 2nde vie*				TOTAL Réhabilitation LLS					
	Objectif FNAP	Persp. CRHH oct 2023	Nb Logts financés	AE engagées	Objectif FNAP	Persp. CRHH oct 2023*	Nb Logts financés	AE engagées	Objectif FNAP	Persp. CRHH oct 2023	Nb Logts financés	AE engagées	Taux de réalisation / Obj. FNAP	Taux de réalisation / Perspectives oct 2023
Aisne	99	61	0	0 €	396	491	0	0 €	495	552	0	0 €	0,00%	0,00%
Nord	957	1 689	1 450	7 241 600 €	2 108	997	834	9 397 500 €	3 065	2 686	2 284	16 639 100 €	74,52%	85,03%
Oise	783	454	36	144 000 €	402	535	288	1 696 000 €	1 185	989	324	1 840 000 €	27,34%	32,76%
Pas-de-Calais	657	157	491	1 968 000 €	1 045	828	443	6 820 000 €	1 702	985	934	8 788 000 €	54,88%	94,82%
Somme	174	43	31	124 000 €	95	3	2	16 000 €	269	46	33	140 000 €	12,27%	71,74%
TOTAL Hauts de France	2 670	2 404	2 008	9 477 600 €	4 046	2 854	1 567	17 929 500 €	6 716	5 258	3 575	27 407 100 €	53,23%	67,99%

- Près des deux tiers des logements réhabilités sur le Nord parmi lesquels 273 au titre de l'expérimentation « seconde vie »
- Aucun logement n'a été financé sur le département de l'Aisne

1 – Bilan de la programmation 2023 parc privé

1 – Parc privé ANAH : premiers éléments de bilan 2023

Une dynamique de rénovation du parc privé pour les ménages modestes et très modestes moindre qu'en 2022

	Logts Réalisés 2023	Obj CRHH plénier Mars 2023	% de Réalisation	Evol en % 2022-2023 (réalisés)
Propriétaires bailleurs	461	557	82,76 %	-17,83 %
PO LHI/TD	179	392	45,66 %	-6,28 %
PO Autonomie	2078	3291	63,14 %	-4,06 %
PO MPR HMS	3392	4640	73,10 %	-14,47 %
Propriétaires occupants	5649	8323	67,87 %	-10,66 %
Copropriétés saines	0	580		
Copropriétés fragiles	76	3017		
Copropriétés dégradées	333	527		
Copropriétés	409	4124	9,92 %	-57,70 %

- **6 647 logements rénovés** toutes priorités confondues
- **+ de 198 M€ de travaux générés** (- 16 M€ par rapport à 2022)
- **91,8 € de subventions aux travaux versées aux ménages** (94,7 M€ en 2022)
- **Subvention moyenne de 13 810 € plus élevée** (11 632 € en 2022)
- Absence de dynamique sur la rénovation des copropriétés saines et fragiles

(Infocentre au 8 janvier 2024 - Hors double compte)

1 – Parc privé ANAH : premiers éléments de bilan 2023

France entière	1 259 254 753 €	91%
ILE-DE-FRANCE	245 986 152 €	100%
CORSE	8 319 600 €	100%
OCCITANIE	125 689 252 €	98%
HAUTS-DE-FRANCE	93 664 235 €	98%
PROVENCE-ALPES-COTE-D AZUR	70 238 854 €	94%
GRAND-EST	116 075 538 €	91%
NOUVELLE-AQUITAINE	118 586 878 €	90%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	165 775 598 €	89%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	43 882 744 €	89%
BRETAGNE	72 604 561 €	82%
CENTRE	44 450 529 €	82%
NORMANDIE	57 730 385 €	79%
OUTRE-MER	5 663 506 €	77%
PAYS-DE-LA-LOIRE	90 586 921 €	74%

Données Infocentre Anah janvier 2024

93 millions d'€ délégués

- Hauts-de-France = 6e région en dotation finale (7,4 % de l'enveloppe nationale)
- Une consommation finale à hauteur de 98 % de l'enveloppe régionale

1 – Parc privé ANAH : premiers éléments de bilan 2023

31/12/23	Dotation notifiée en CRHH 3 mars 2023	Dotation modifiée en bureau de CRHH 16 novembre 2023	AE déléguées au 31/12/23	Consommation réelle au 31/12/23	Conso/AE Délégués	Evol Conso en % 2022-2023
AISNE	10 212 141	10 642 660	9 387 660	9 035 649	96%	-12%
NORD	40 285 330	52 029 438	44 679 925	44 654 924	100%	-10%
OISE	6 881 855	8 663 232	6 868 269	6 681 681	97%	-4%
PAS DE CALAIS	31 172 761	31 046 101	26 036 733	25 788 981	99%	-13%
SOMME	9 916 071	10 271 690	6 691 648	5 736 402	86%	-17%
HAUTS-DE-FRANCE	98 468 158	112 653 121	93 664 235	91 897 637	98%	-11%
RÉSERVE REGIONALE	29 601 045	1 419 825				
DOTATION REGIONALE CIRCULAIRE ANAH	128 069 203	114 072 946				

1 – Parc privé ANAH : zoom sur MaPrimeRénov'

MPR au 31/12/23	Dossiers engagés	Gestes engagés		Montant MaPrimeRenov' (dossiers)	Montant des travaux engagés (Dossiers)
		Nb	Répartition		
Aisne	5 810	8 363	11%	25 628 722 €	72 579 273 €
Nord	20 336	28 132	39%	78 278 817 €	236 781 008 €
Oise	6 282	8 701	12%	24 676 446 €	77 049 044 €
Pas-de-Calais	15 309	20 057	27%	54 355 601 €	168 223 587 €
Somme	5 874	7 769	11%	21 740 812 €	68 370 165 €
Hauts de France	53 611	73 022	100%	204 680 398 €	623 003 077 €

Edité le 09/01/2024 sur la base du 01/01/2024

HdF au 31/12/22	68 964	91 065	-	226 421 210 €	691 373 242 €
------------------------	---------------	---------------	----------	----------------------	----------------------

Au titre de l'année 2023 :

- recul du nombre de dossiers MPR : - 15 353 dossiers
- peu d'évolution sur le nombre de gestes par dossier (1,3 en moyenne)

1 – Nouvelle géographie prioritaire QPV

Actualisation des QPV

1 – Actualisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Géographie des QPV de France métropolitaine actualisée par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Méthode identique à 2014 :

- critères de population : le QPV doit être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants, et regrouper 1 000 habitants minimum ;
- revenus des ménages ;
- concertation locale.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Quartiers ou secteurs sortants : mécanisme de « poche de pauvreté » dans le cadre des contrats de ville.

Au niveau national :

- 291 QPV inchangés
- 960 QPV modifiés
- 111 nouveaux QPV
- 40 QPV sortants

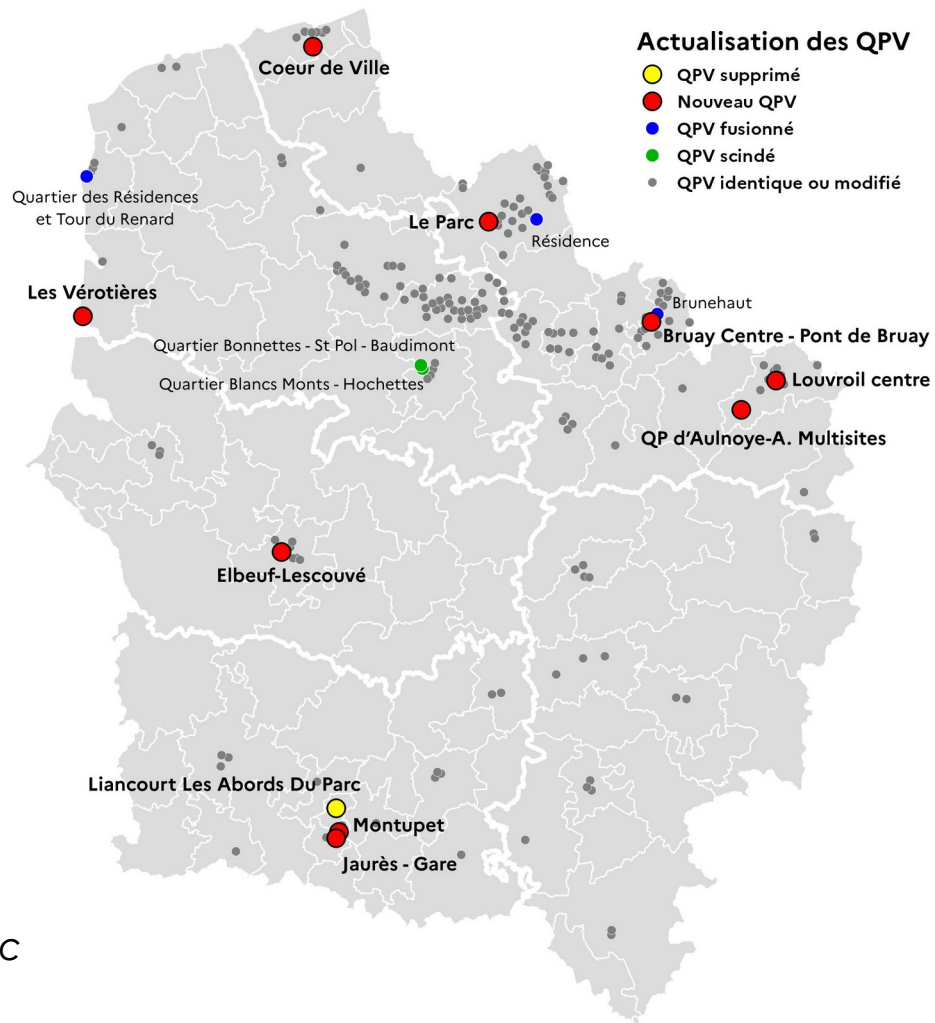
1 – Actualisation des QPV

Hauts-de-France :

- 1 QPV inchangé
- 192 QPV dont le périmètre est modifié
- 9 nouveaux QPV : *Louvroil, Cappelle-la-Grande, Haubourdin, Bruay-sur-l'Escaut, Aulnoye-Aymeries, Nogent-sur-Oise, Creil, Berck-sur-Mer et Amiens*
- 1 QPV sortant : *Liancourt*
- 4 QPV fusionnés et 1 QPV scindé en deux

➡ Moins de modifications qu'au niveau national

Nb : Pas d'impact LEC, la CC du Liancourtois n'a pas la compétence habitat et n'était donc déjà pas soumise à la LEC



1 – Actualisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Évolution des surfaces des QPV par rapport à 2014 (en hectares, estimation provisoire*) :

DEP	Nombre de QPV 2024	Surface QPV 2024	Surface sortante des QPV	Surface entrante des QPV	Solde	% sortant	% entrant
02	17	451	33	96	63	8%	25%
59	94	6 450	88	1 811	1 723	2%	38%
60	19	504	18	103	85	4%	24%
62	64	3 391	141	937	796	5%	36%
80	10	395	5	74	68	2%	23%
TOTAL	204	11 191	285	3 020	2 735	3%	36%

* d'après <https://sig.ville.gouv.fr/>

➔ Les surfaces des QPV augmentent d'un tiers dans les Hauts-de-France

2 – Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

2 – Planification écologique

Cadre national



2 – Planification écologique – Cadre national

La planification
écologique est une
stratégie ambitieuse
fondée sur 3 piliers



MOINS DE
GAZ À EFFET
DE SERRE

Faire davantage
en 7 ans que ce
nous avons fait
ces 33 dernières
années



MOINS DE
PRESSION SUR
NOTRE
BIODIVERSITÉ

1,4 millions
d'hectares
à restaurer



S'ADAPTER
À + 4 °C D'ICI
2100

Se préparer à
des étés qui
pourraient être
en moyenne 5°C
plus chauds par
rapport à 1900

2 – Processus de planification écologique – National



Travaux réglementaires

Textes de loi :
Loi ENR et loi nucléaire

Annonces :
Plan eau, plan vélo et marche, plan
covoiturage, rapport du Conseil
d'orientation des infrastructures...

Projet de loi de finances 2024 :
Définition des trajectoires,
mise en œuvre du
financement, dépôt et
adoption du projet de loi

Mise en consultation des grandes
orientations :

- Du projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)
- De la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- De la stratégie nationale de la biodiversité (SNB)

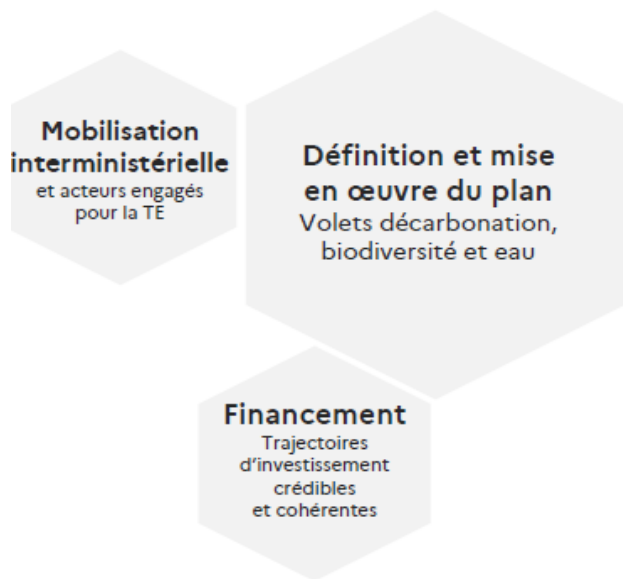
Projet de loi de programmation
énergie-climat

Projet de loi Industrie Verte

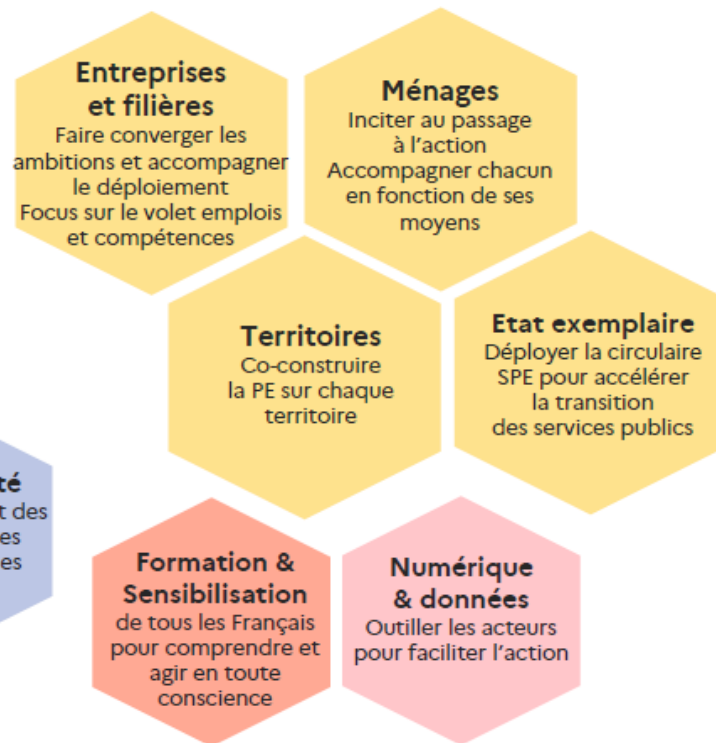
Projet de loi d'orientation agricole

2 – L'ensemble des travaux de planification écologique – National

Structuration de la planification



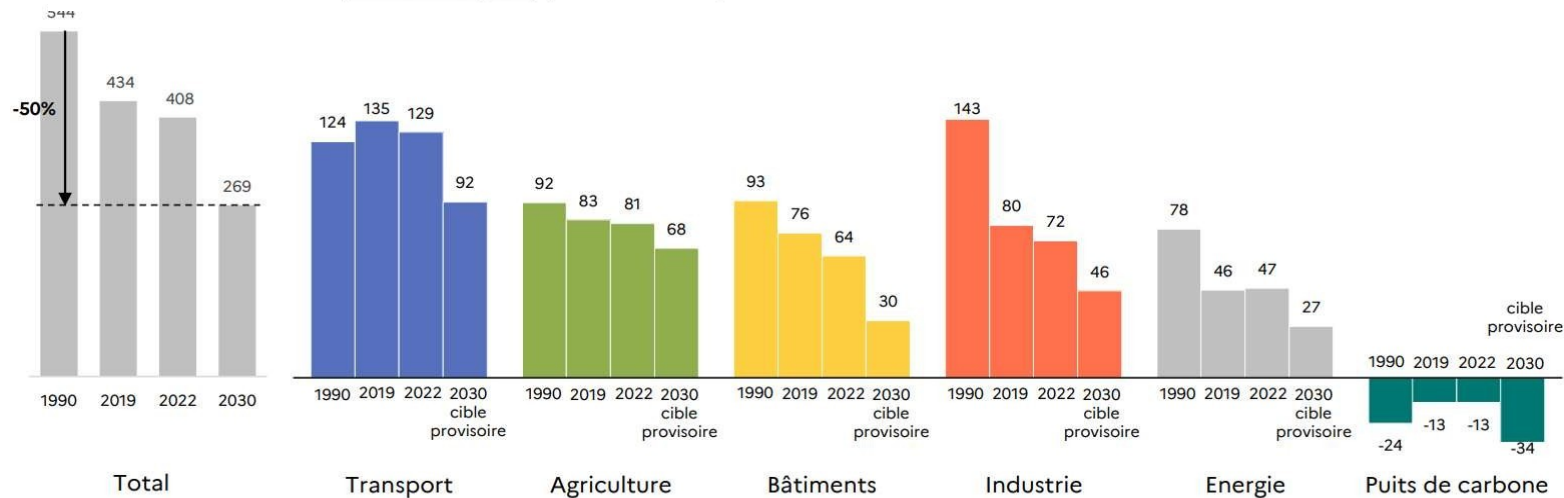
Accélération du déploiement de la planification



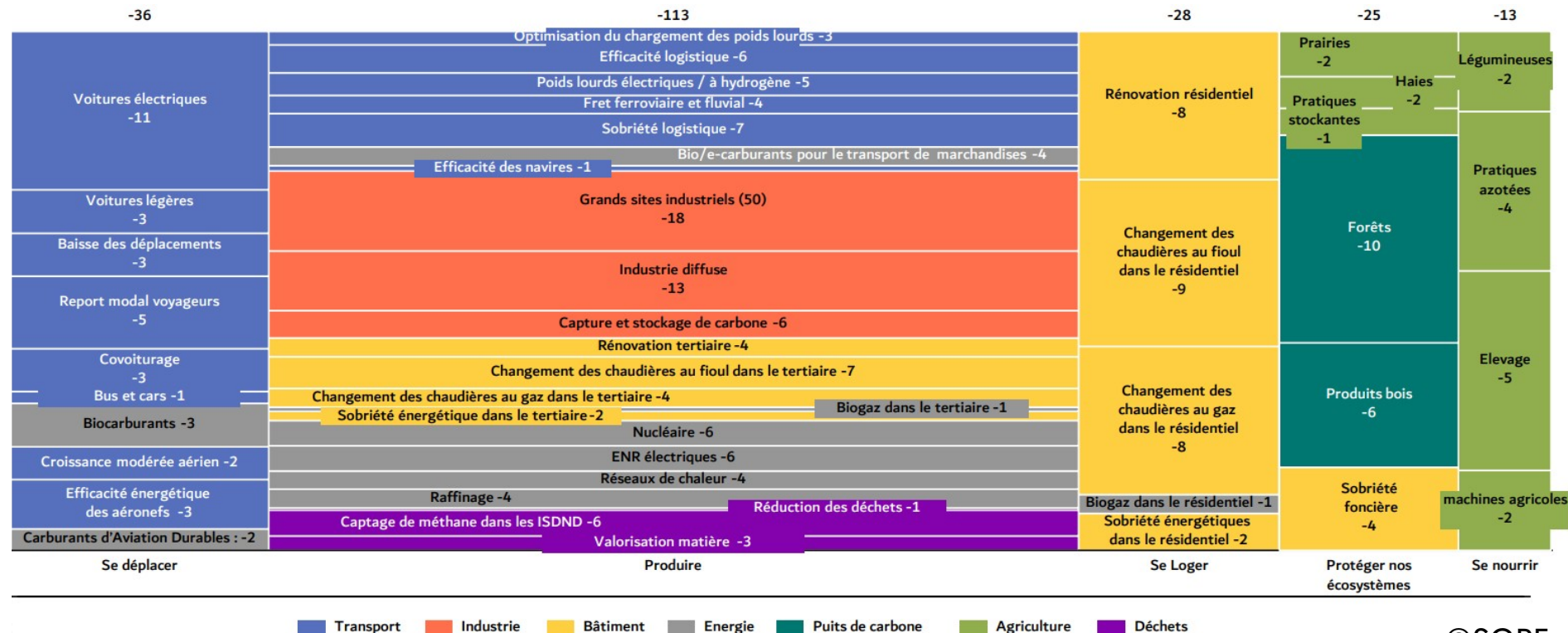
2 – Réduction de nos émissions : Où en sommes-nous ? Vers où allons-nous ?

Répartition de l'effort par secteur

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES



2 – Plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030



2 – Planification écologique

Territorialisation de la planification écologique

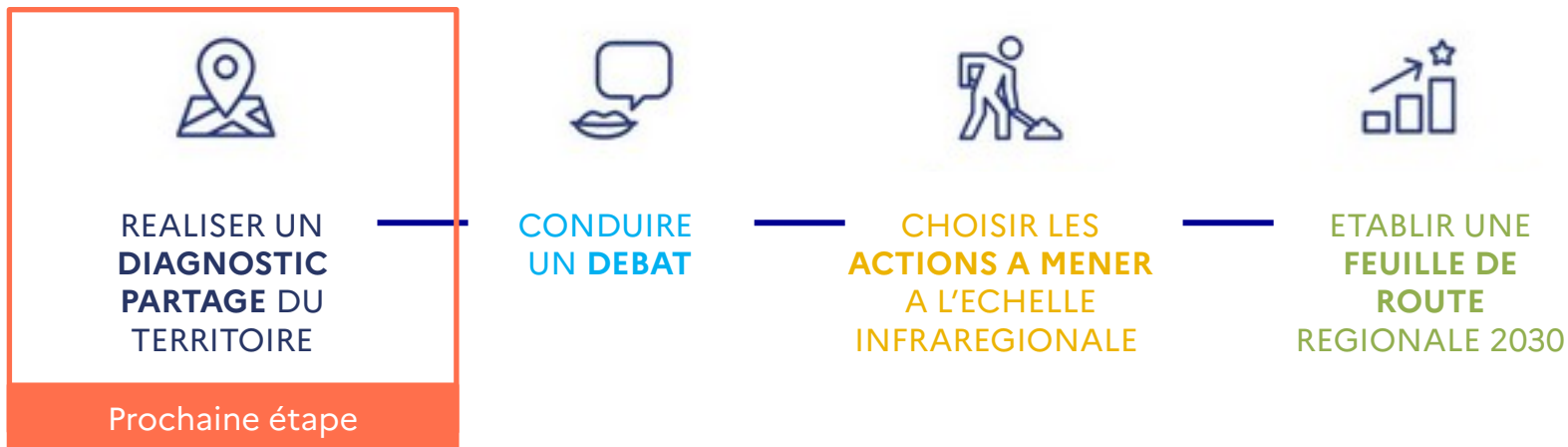


2 – Caractère de la démarche

- **Répondre à l'urgence** : rectifier la trajectoire d'ici 2030. Le calendrier est donc serré.
- **Ce n'est pas de la planification classique, mais une planification au sens « plan d'actions » concrètes.** On ne touche pas aux SRADDET, PCAET, SCOT etc.
- **Il s'agit bien de traiter du volet décarbonation et du volet biodiversité.**
- **On valorisera les dynamiques existantes sur le territoire, on veillera à articuler les démarches en cours. C'est un cadre de coordination de l'action.**
- **C'est très opérationnel** : recensement des projets partis, évaluation de la trajectoire économie de MteqCO₂, identification des projets nouveaux...
- **C'est une démarche itérative** : on révise tous les ans, on implémente de nouveaux considérants au fur et à mesure que les lois-cadres sont adoptées, on révise la trajectoire.

2 – La COP régionale commence par un temps-clé de diagnostic du territoire

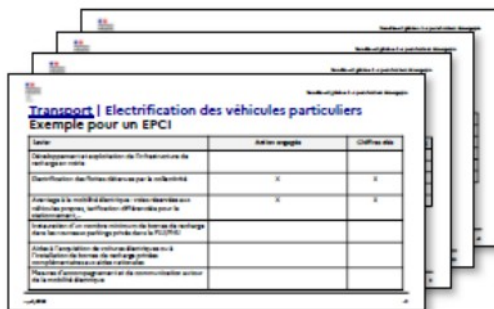
Les 4 étapes d'une COP régionale :



2 – Le diagnostic passe par un pré-diagnostic de la part de chaque collectivité

Actions à
mener

Recueil des actions engagées par
chaque collectivité



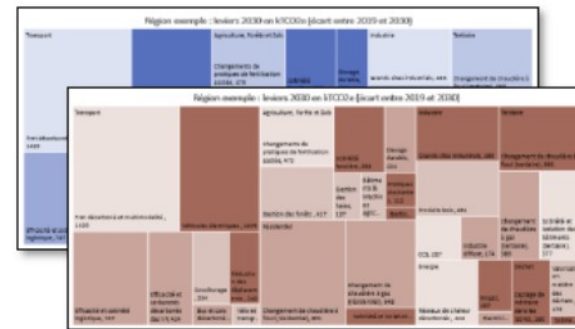
Transport | Electrification des véhicules particuliers
Exemple pour un EPCI

Action	Action engagée	Coefficient
Développement et exploitation de l'expérience de recharge mise		
Identification des territoires en vue de la collectivité	X	X
Avenir de la mobilité électrique : études réalisées aux collectivités proches, certification d'opérateurs pour la collectivité	X	X
Installation d'un nombre restreint de bornes de recharge dans les communes partenaires de l'EPCI		
Aides à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation de bornes de recharge privées		
Recrutement d'un atelier spécialisé		
Mise en œuvre d'un plan de communication autour de la mobilité électrique		

Ce que cela
apporte

Vision concrète de l'action en
cours ou contractualisée

Pré-diagnostic par levier des zones
fortes et axes de progrès



Prise de recul pour le débat et enjeux
d'approfondissement

2 – Chaque collectivité donne sa vision du niveau d'avancement de ses propres actions

Principes de l'approche :

Un diagnostic collectif

*Chaque collectivité (région,
départements, EPCI) évalue
sa propre action sur son
périmètre*

...sur la base d'actions concrètes

*Ne sont prises en compte
dans le pré-diagnostic que les
actions engagées (réalisées ou
contractualisées / « dans les
tuyaux » d'ici 2024) et pas les
objectifs planifiés*

...qui sera compilée dans une synthèse publique

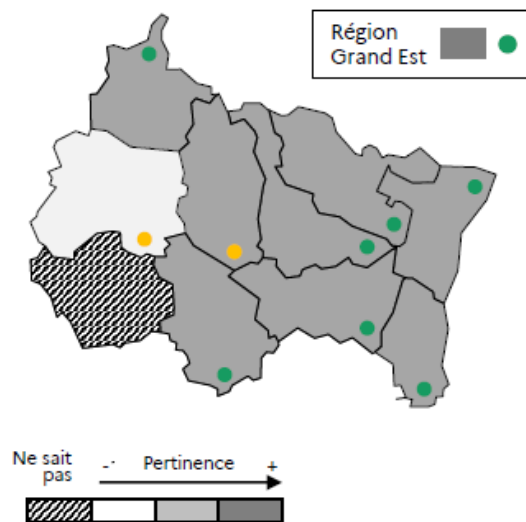
*La vision compilée des mesures
et diagnostics sera le diagnostic*

*Emergeront de ce diagnostic les
points forts du territoire et les
sujets à prioriser et creuser pour
atteindre l'ambition 2030*

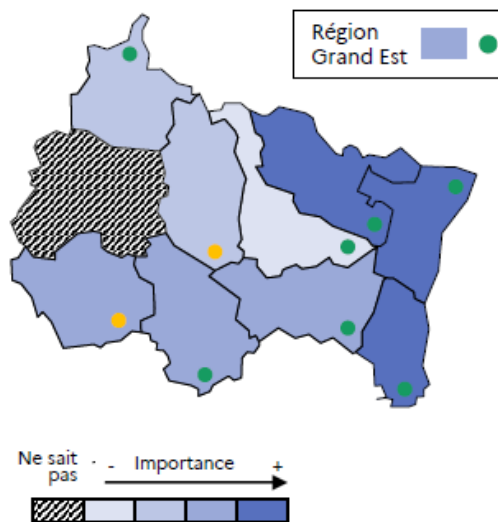
2 – Les services de l'État en région reçoivent les tableaux des collectivités et compilent les informations chiffrées recueillies

Exemple pour un levier illustratif

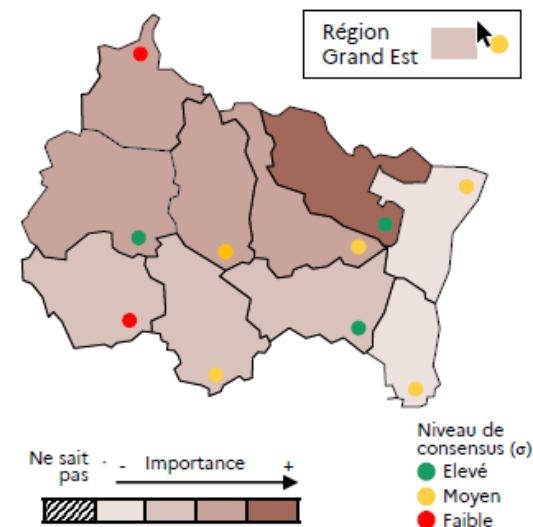
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



Indicateur d'action de la collectivité

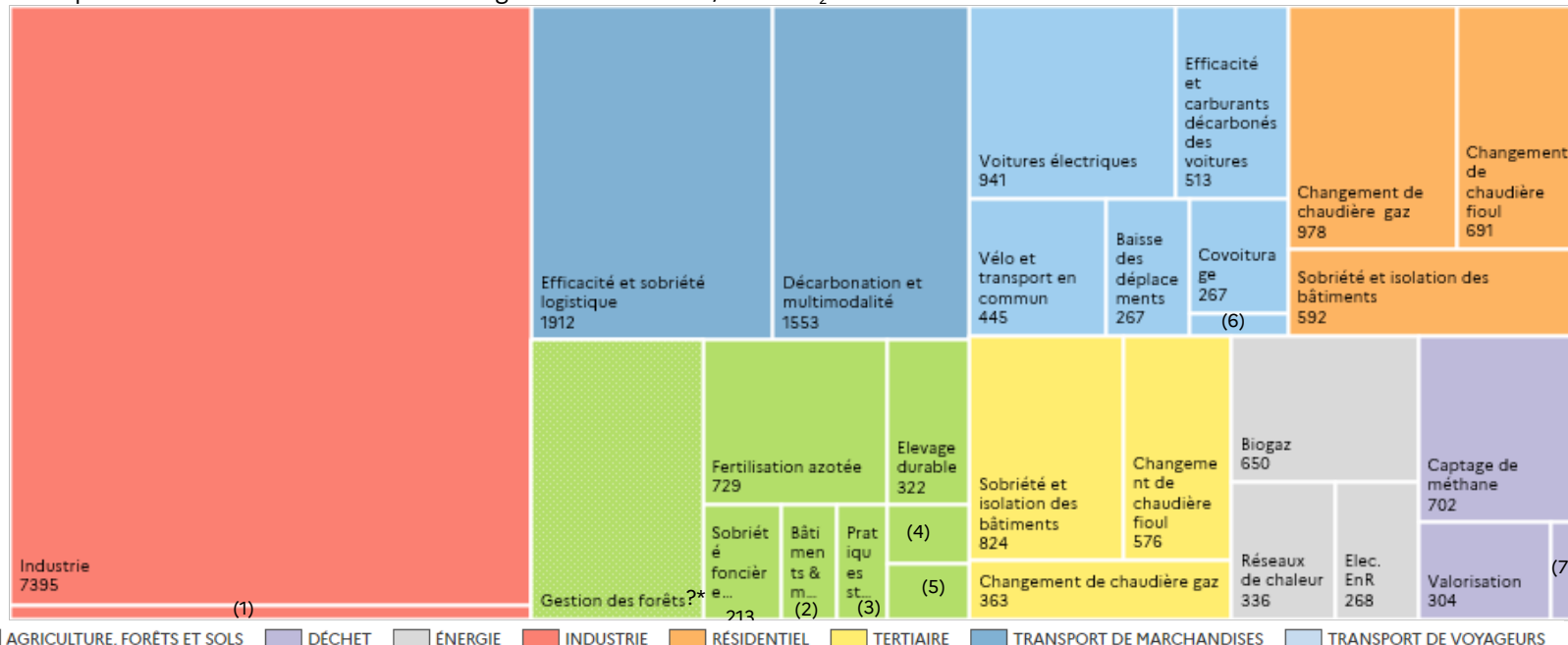


Indicateur d'action collective



2 – Panorama des leviers de décarbonation en Hauts-de-France

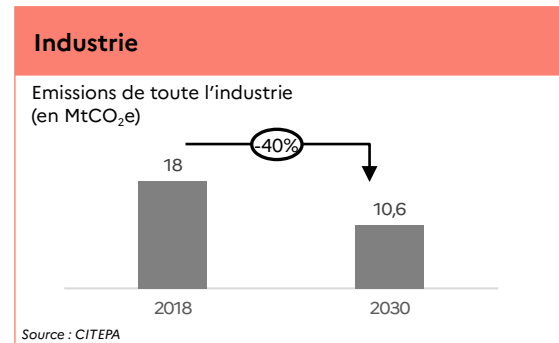
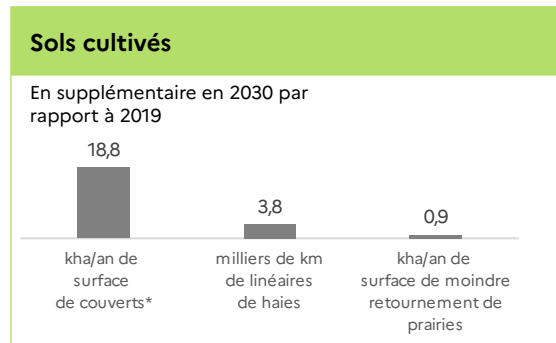
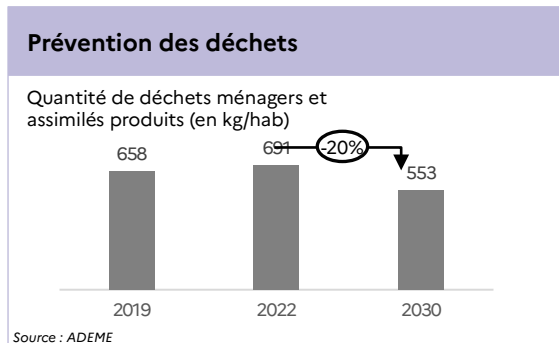
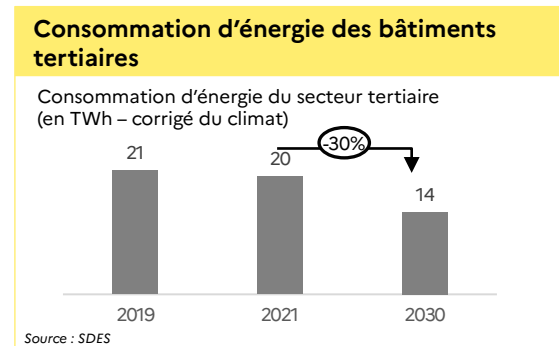
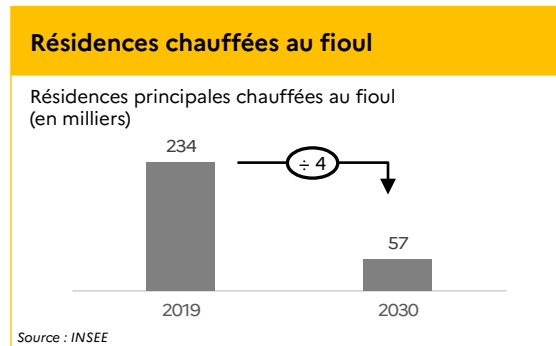
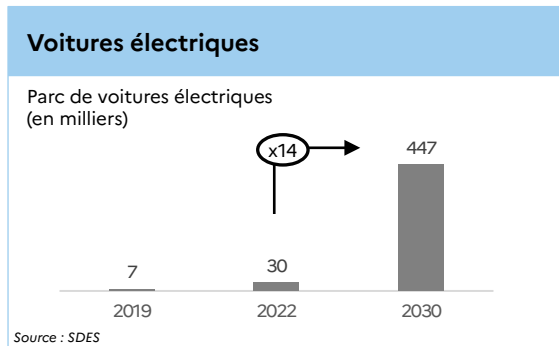
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 174 ktCO₂e. (2) Bâti ments & machines : 151 ktCO₂e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO₂e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO₂e.
 (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO₂e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

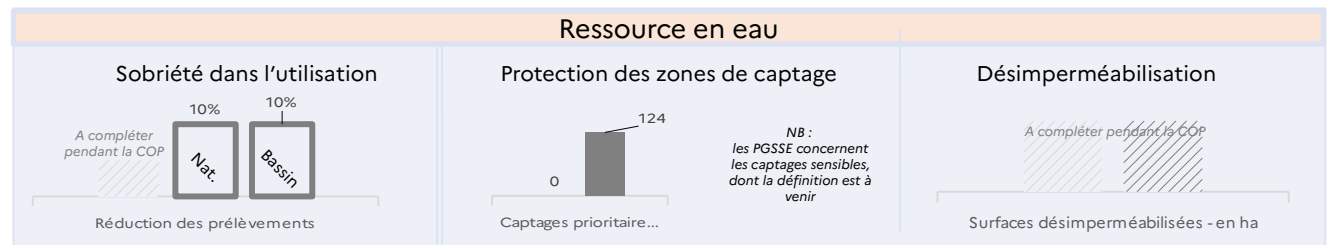
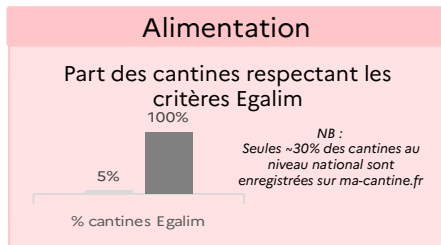
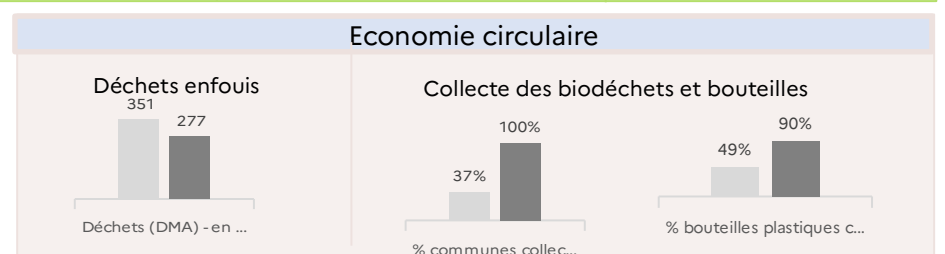
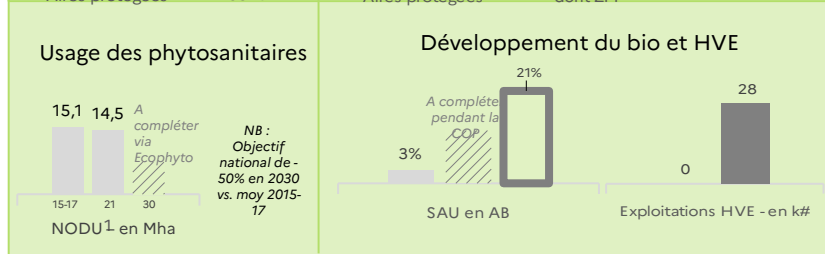
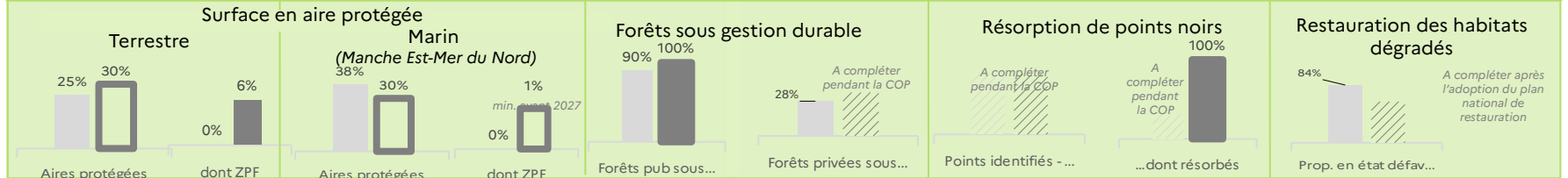
2 – Quelques illustrations concrètes de ce que cela représente pour les Hauts-de-France



*Considérant, à titre illustratif, que tout le levier « Pratiques stockantes » est atteint via la mise en place de couverts végétaux

2 – Panorama des leviers de préservation de la gestion des ressources et de la biodiversité en Hauts-de-France

Préservation des espaces naturels



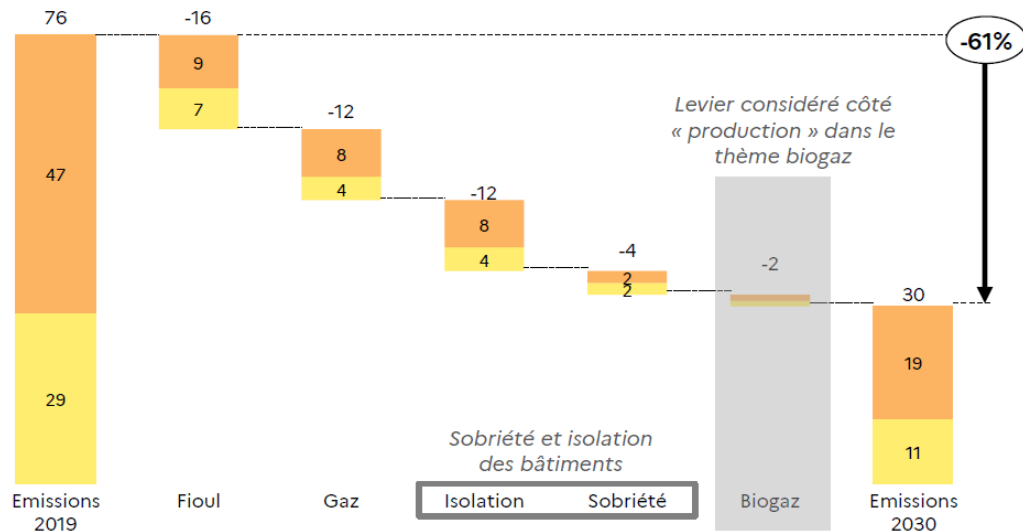
2 – Planification écologique

Zoom sur certains leviers

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Les leviers résidentiel & tertiaire concernent les émissions directes de tous les bâtiments

Emissions annuelles nationales de GES – secteur bâtiment (en MtCO₂e)



Emission directe : émissions de gaz à effet de serre directement (scope 1) liées à aux consommations d'énergie pendant la phase d'exploitation des bâtiments (gaz, fioul...)

Ne sont donc pas considérées les émissions indirectes issues de :

- La production d'énergie (scope 2) : la consommation d'électricité ou de chaud/froid via les réseaux urbains - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème énergie
- La fabrication des matériaux de construction / rénovation et équipements (scope 3) – Ces émissions sont comptabilisées dans le thème industrie
- L'artificialisation – Ces émissions sont comptabilisées dans le thème sobriété foncière

Les émissions liées aux fluides frigorigènes (gaz HFC¹) ne sont pas comptabilisées à date, mais le seront dans le cadre des prochains travaux de la SNBC.

Pour plus d'informations sur la planification écologique dans les bâtiments

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Sobriété et isolation des bâtiments Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur les efforts de baisse de la conso. énergétique (kWh) par m²

- Sobriété : réduction du chauffage ou de l'éclairage
- Isolation : gestes permettant d'améliorer la performance énergétique du bâtiment à température égale

Enjeu : essentiellement sur le chauffage, représentant ~80% de la consommation énergétique des bâtiments

- Sobriété : une différence de 1° permet une économie d'énergie d'environ 7%
- Isolation : il existe un rapport (théorique) de 1 à 9 entre la consommation d'un bâtiment classé A et une passoire thermique

Note : les bâtiments publics représentent 47% des émissions du tertiaire (8% Etat, 39% CT)

Cible nationale et implications

Constat :

- Sobriété : L'hiver 2022-23, la consommation d'électricité a baissé de 9% hors effet météo sous l'effet des appels à la sobriété (source : RTE)
- Isolation : La consommation d'énergie finale des logements hors effet météo baisse de façon stable depuis 2015 de -0,3%/an (source : SDES/CEREN)

Cible 2030 :

- Sobriété : **19°** de température de consigne
- Résidentiel : **500k/an rénovations performantes** accompagnées² 10x plus qu'aujourd'hui (et 200k en 2024)
- Tertiaire : **-40% de conso. énergétique** par rapport à 2010 (objectif du décret tertiaire¹)

Solutions :

- Sobriété : baisse / pilotage du chauffage, de l'eau chaude sanitaire...
- Isolation : cf. page suivante

Clé de répartition territo.

Résidentiel

Clé de répartition : Consommation finale du secteur résidentiel

Source régionale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Tertiaire

Clé de répartition : Consommation finale du secteur tertiaire

Source régionale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Sobriété et isolation des bâtiments

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Structuration de l'accompagnement à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov'
- En tant que propriétaires : Rénovation du parc des bâtiments résidentiels détenus par les collectivités
- Aides financières locales à la rénovation
- Intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH
- Mesures de sensibilisation sur la sobriété
- Déploiement d'outils smart grid / smart city

Rôle de l'Etat:

- Soutiens financiers aux rénovations visant l'isolation de l'enveloppe, via Ma Prime Renov' (5Mds€ en PLF 2024), les certificats économie d'énergie (CEE) et le prêt à taux zéro
- Mise en place de Mon accompagnateur renov'
- Labellisation des artisans (label RGE)
- Interdiction de la location de passoires thermiques
- Lutte contre la fraude

Rôle des filières / entreprises:

- Entreprises du bâtiment : formations des salariés à la rénovation globale ; labellisation RGE
- Entreprises du bâtiment : déploiement de groupements momentanés d'entreprises
- Banques et assurances : déploiements d'outils pour faciliter l'accès à la rénovation (prêts avance rénovation)
- Energéticiens : développement d'offres smart grids et effacement qui rémunèrent les efforts de sobriété

Rôle des citoyens :

- Rénovations de leur logement en privilégiant une approche globale plutôt que par geste
- Respect de la température de consigne (19°) – installation de thermostats
- Pilotage énergétique et efficacité énergétique hors chauffage – régler son chauffe-eau

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Zoom sur la rénovation dans le résidentiel

Qu'est ce qu'une rénovation « performante » ?

Les rénovations performantes, dans le cadre du pilier Performance de Ma Prime Rénov impliquent :



- Au moins 2 postes de travaux
- Un saut de 2 classes de DPE

Elles visent en priorité l'éradication des passoires thermiques (17% des logements)

D'autres gestes contribuent aussi à la baisse de la consommation énergétique d'un bâtiment

- Outils de pilotage et contrôle de la consommation énergétique
- Efficacité énergétique des appareils électriques (LEDs, électroménager...)
- Chauffe-eau solaire
- ...

2 – Déploiement de France Rénov'

Un service public de la rénovation de l'habitat pour **informer, guider et orienter** les ménages en matière de rénovation énergétique de leur logement :



<https://france-renov.gouv.fr/>

Appeler un conseiller

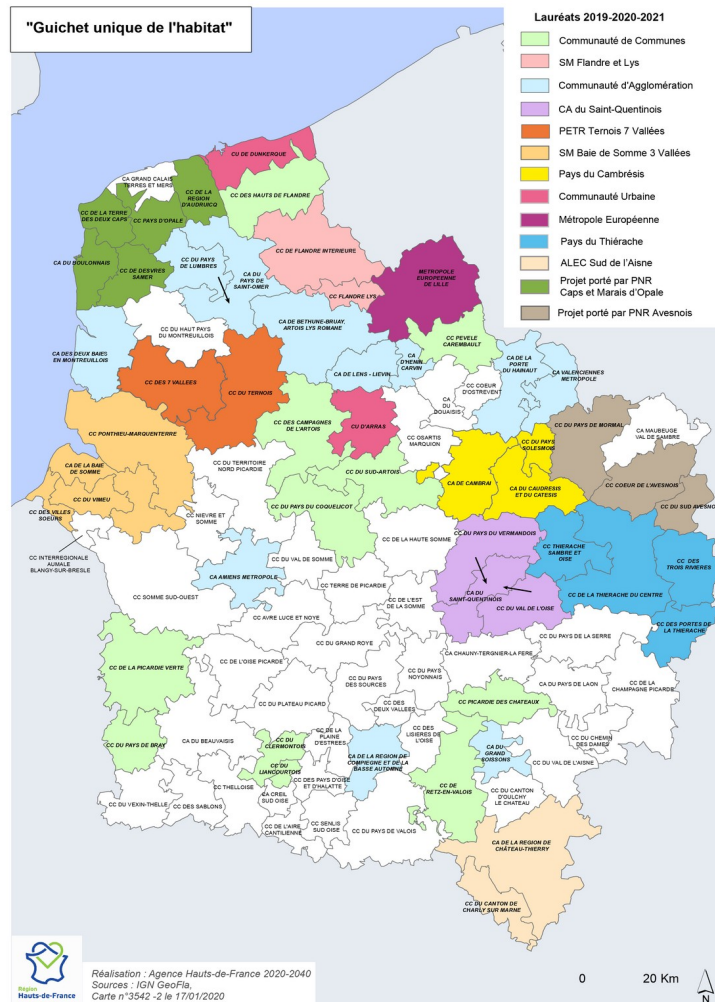
Du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure métropolitaine).

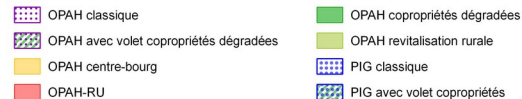
Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

"Guichet unique de l'habitat"

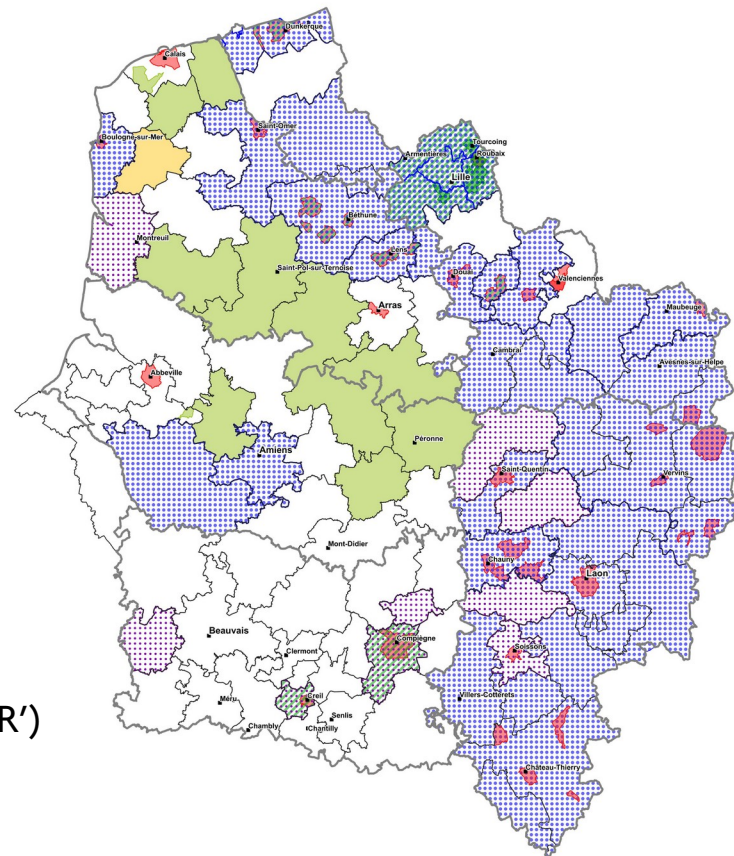




2 – L’accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique

Il peut se faire par :

- les opérateurs des dispositifs programmés :
Au 1er novembre 2023, la région Hauts-de-France compte 95 dispositifs programmés (OPAH et PIG) en cours :
 - 16 dans l’Aisne
 - 42 dans le Nord
 - 7 dans l’Oise
 - 23 dans le Pas-de-Calais
 - 7 dans la Somme
- la régie du SPEE
- des Accompagnateurs Rénov’ ayant reçu l’agrément (= MAR’)



Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Suppression progressive des chaudières au fioul

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la suppression progressive des chaudières au fioul dans les bâtiments

Enjeu (2019) : le fioul représente

- 12% de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire
- ... et le mode de chauffage le plus émetteur (3x plus que la moyenne)

Les émissions de gaz à effet de serre selon le mode de chauffage

En gCO₂ pour kWh de chauffage



Cible nationale et implications

Constat : au rythme actuel de suppression des chaudières, il faudrait 20 ans pour le résidentiel et 40 ans pour le tertiaire pour sortir du fioul

Cible 2030 : supprimer 75% des chauffages fioul d'ici 2030, soit :

- Résidentiel : remplacement de 300k chaudières par an (vs. 130k en 2022)
- Tertiaire : remplacement de 2% du parc par an (vs. 0,3% en 2022)

Solutions :

- Pompe à chaleur (yc. Hybride et géothermique) possible sur 85% du territoire
- Réseau de chaleur urbain, notamment en collectif et tertiaire
- Chauffage biomasse

Clé de répartition territorialisation

Résidentiel

Clé de répartition : Nombre de logements chauffés au fioul (résidences principales)

Sources régionale et départementale : INSEE – [Lien](#)

Tertiaire

Clé de répartition : Consommation de produits pétroliers dans le tertiaire

Source régionale : CGDD / SDES – [Lien](#)
Source départementale : CGDD / SDES – [Lien](#)

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : **Suppression progressive des chaudières au fioul** Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- En tant que propriétaires : Changement des chaudières fioul du parc de bâtiments publics et du parc immobilier résidentiel détenus par la collectivité
- Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif Ma Prime Rénov
- Accompagnement, communication, conseil, via notamment l'ouverture d'un espace France Rénov
- Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique

Rôle des filières / entreprises:

- En tant que propriétaires : Travaux de changement de chaudières dans les bureaux / parc tertiaire,
- En tant que bayers : Sensibilisation et accompagnement des occupants des bâtiments
- Développement et structuration de la filière de rénovation énergétique
- Anticipation et reconversion des entreprises dans la chaîne de valeur du fioul

Rôle de l'Etat:

- Interdiction des nouvelles chaudières au fioul depuis juillet 2022
- Suppression de tout soutien Ma Prime Renov (résidentiel) et CEE pour les nouvelles chaudières au fioul
- Financement des changements de chaudière via le « Coup de pouce chauffage » CEE et Ma Prime Renov
- Suppression pour les bâtiments de l'Etat en 2029 (services publics écoresponsables)
- Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique

Rôle des citoyens :

- Travaux de changement de chaudières dans leurs résidences
- Dans les passoires, intégration d'autres travaux d'isolation en même temps pour une rénovation d'ampleur
- Prendre part à la décision collective en cas de co-propriété, de manière à influencer le choix dans cette direction

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Changement de chaudière à gaz Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la baisse progressive des chaudières à gaz dans les bâtiments

Enjeu (2019) : le gaz représente

- 28% de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire
- ... et un mode de chauffage fortement émetteur (2x plus que la moyenne)

Les émissions de gaz à effet de serre selon le mode de chauffage
En gCO2 pour kWh de chauffage



Cible nationale et implications

Constat : le remplacement tendanciel du parc par des chaudières très haute performance ne permettrait d'atteindre qu'1/3 de la cible 2030

Cible 2030 : supprimer 20% des chauffages gaz d'ici 2030, soit :

- Résidentiel : remplacement de 390k chaudières par an (vs. 83k en 2022)
- Tertiaire : remplacement de 2% du parc par an (vs. 0,2% en 2022)

Solutions :

- Pompe à chaleur (yc. Hybride et géothermique) possible sur 85% du territoire
- Réseau de chaleur urbain, notamment en collectif et tertiaire
- Chauffage biomasse

Clé de répartition territorialisation

Résidentiel

Clé de répartition : Nombre de logements chauffés au gaz (résidences principales)

Sources régionale et départementale : INSEE – [Lien](#)

Tertiaire

Clé de répartition : Consommation de gaz dans le tertiaire

Source régionale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Changement de chaudière à gaz Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- En tant que propriétaires : Changement des chaudières gaz du parc de bâtiments publics et du parc immobilier résidentiel détenus par la collectivité
- Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif Ma Prime Rénov
- Accompagnement, communication, conseil, via notamment l'ouverture d'un espace France Rénov
- Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique

Rôle des filières / entreprises:

- Travaux de changement de chaudières dans les bureaux / parc tertiaire
- Développement et structuration de la filière de rénovation énergétique
- Anticipation et reconversion des entreprises dans la chaîne de valeur du fioul
- Sensibilisation et accompagnement des occupants des bâtiments

Rôle de l'Etat:

- Financement des changements de chaudière via le « Coup de pouce chauffage » CEE et Ma Prime Rénov
- Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique, et en particulier de la filière PAC

Rôle des citoyens :

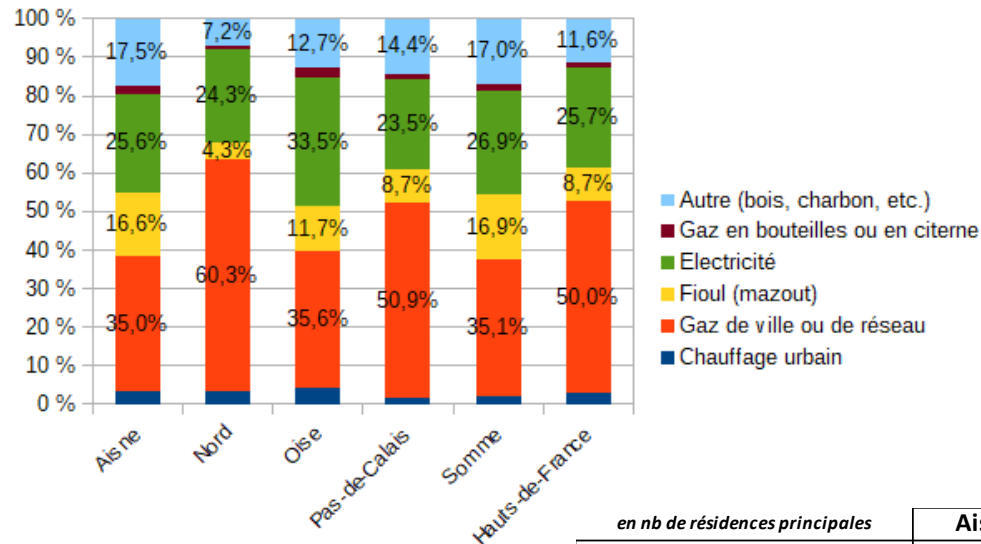
- Travaux de changement de chaudières dans leurs résidences
- Dans les passoires, intégration d'autres travaux d'isolation en même temps pour une rénovation d'ampleur

2 – La région présente un enjeu fort de décarbonation des modes de chauffage, notamment le gaz

Région	Résidences principales	Dont celles...			
		... chauffées au fioul		... chauffées à l'électricité	... chauffées au gaz de ville ou de réseau
	Nombre	Nombre	% de l'ensemble des résidences principales	% de l'ensemble des résidences principales	% de l'ensemble des résidences principales
Bourgogne-Franche-Comté	1 299 484	202 014	15,5	21,4	34,3
Grand Est	2 498 232	367 380	14,7	21,3	43,2
Bretagne	1 549 542	220 770	14,2	37,0	27,3
Normandie	1 500 917	193 342	12,9	33,7	30,6
Auvergne-Rhône-Alpes	3 606 379	464 401	12,9	29,8	35,4
Centre-Val de Loire	1 167 463	131 503	11,3	33,6	33,0
Nouvelle-Aquitaine	2 822 186	296 449	10,5	37,8	30,1
Pays de la Loire	1 695 106	174 146	10,3	38,1	31,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 331 480	220 745	9,5	50,4	26,2
Occitanie	2 761 398	254 955	9,2	46,6	26,6
Hauts-de-France	2 561 385	234 175	9,1	25,3	50,0
Île-de-France	5 256 723	288 378	5,5	33,9	41,6
Corse	151 411	3 572	2,4	64,4	12,7
France métropolitaine	29 201 704	3 051 832	10,5	34,4	35,2

Source : Insee, Recensement de la population 2019

2 – Répartition des modes de chauffage des résidences principales par combustible

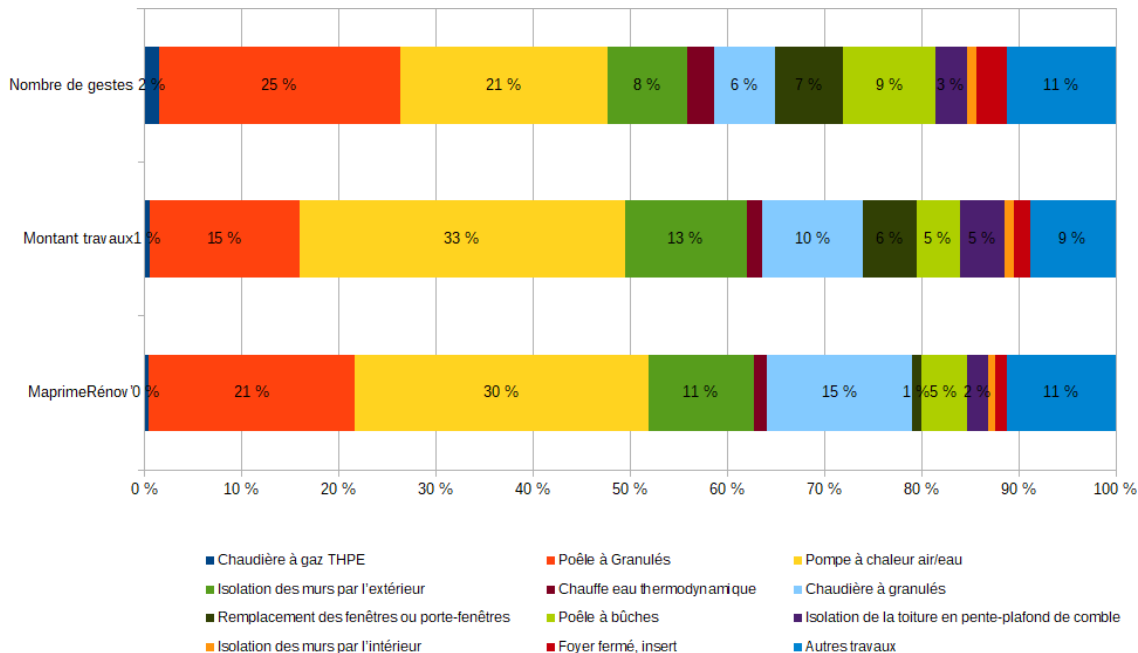


(INSEE, 2020)

- Grandes disparités départementales
- En région, 50 % des résidences principales se chauffent au gaz.
- Une représentation des chauffages au fioul nettement accentuée dans l'Aisne et la Somme, mais en volume, le gisement le plus important est situé dans le 62.

en nb de résidences principales	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Hauts-de-France
Chauffage urbain	7 657	36 840	14 053	9 257	5 851	73 657
Gaz de ville ou de réseau	81 018	678 739	122 400	317 252	89 246	1 288 656
Fioul (mazout)	38 448	48 259	40 089	53 977	42 816	223 589
Electricité	59 385	273 157	115 017	146 176	68 244	661 978
Gaz en bouteilles ou en citerne	4 467	7 523	8 469	7 039	4 677	32 175
Autre	40 619	80 743	43 806	89 461	43 176	297 806
	231 594	1 125 260	343 834	623 163	254 010	2 577 861

2 – BILAN MaPrimeRénov' en région Hauts-de-France au 31/12/2023 – Type de travaux



Sur les 53 000 dossiers MPR financés en 2023 :

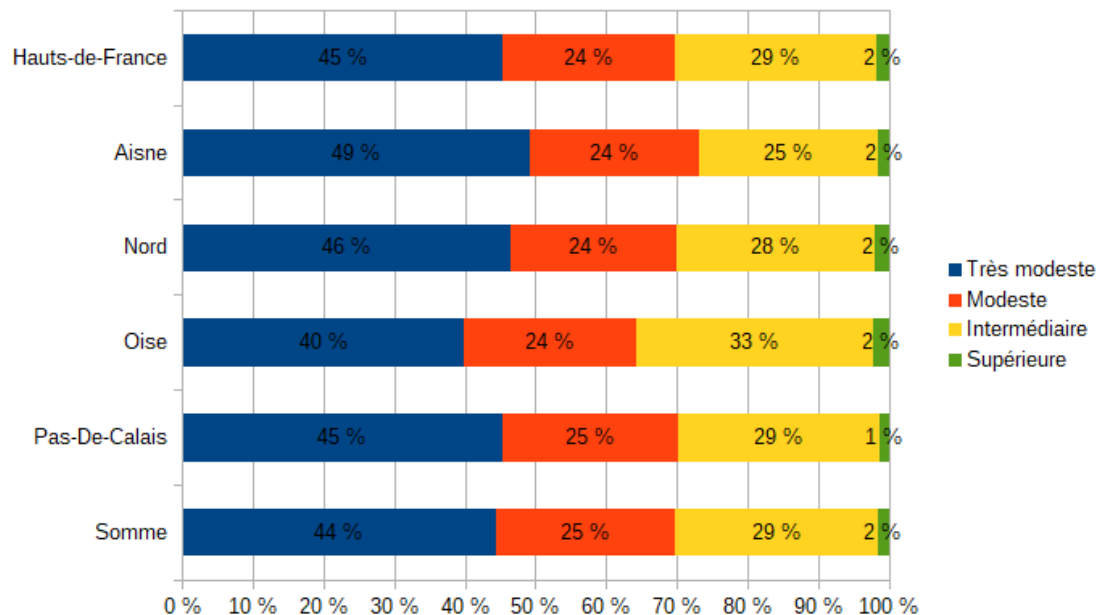
- deux-tiers des interventions concernent l'installation d'un système de chauffage
- le poste de chauffage le plus subventionné est celui des pompes à chaleur

01/11/23 depose_de_cuve_a_fioul	
Aisne	24
Nord	57
Oise	30
Pas-De-Calais	58
Somme	38
Hauts-de-france	207

2 – BILAN MaPrimeRénov' en région Hauts-de-France au 31/12/2023

Ressources des ménages bénéficiaires

70 % des dossiers sont déposés par les ménages PO et PB modestes ou très modestes éligibles aux aides classiques de l'Anah



En 2023 :

- Les ménages aux revenus intermédiaires sont plus représentés dans l'Oise, et moins dans l'Aisne.
- Les ménages très modestes bénéficiaires de MPR' sont plus représentés dans l'Aisne.

2 – MaPrimeRénov' : Plafonds de ressources

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS AU 1^{ER} JANVIER 2023

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

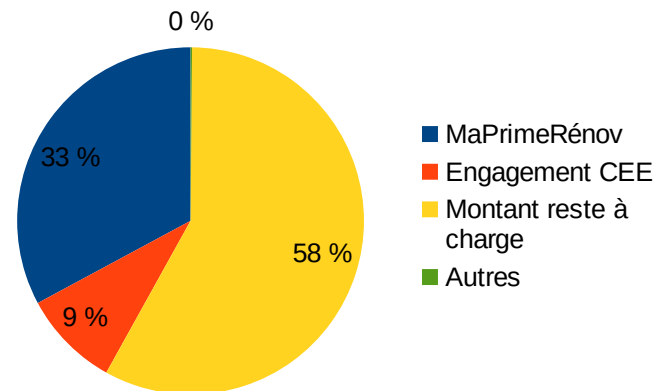
2 – BILAN MaPrimeRénov' en région Hauts-de-France au 1/11/2023

Plans de financement

En 2023, le montant moyen de travaux par dossier est de 11 571 € TTC.

MaPrimeRénov' représente en moyenne un tiers du montant des travaux engagés :

	Montants	%
MaPrimeRénov	204 680 398 €	32,86 %
Engagement CEE	56 554 797 €	9,08 %
Montant reste à charge	360 825 840 €	57,92 %
Engagement collectivités	621 517 €	0,10 %
Engagement retraites	96 963 €	0,02 %
Engagement action log	434 €	0,00 %
Engagement autres aides	165 040 €	0,03 %



2 – Les aides 2024

L'aide à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov'



Un changement de système de chauffage décarboné	Objectif	Une rénovation d'ampleur (parcours accompagné)
TMO / MO / INT	Propriétaires concernés	Tous
Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2024 : étiquettes A à G A partir du 1 ^{er} juillet : étiquettes A à E Facultatif (MAR)	Logements concernés	Ouvert à tous les logements (obligatoire pour les passoires à compter du 1 ^{er} juillet 2024)
Aide forfaitaire par geste	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
CEE et aides locales	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
Aide nationale	Aide complémentaire	Aides locales et autres (caisse de retraites, etc). Pas de cumul possible avec CEE
	Type d'aide	TMO / MO : aide à la pierre INT / SUP : aide nationale

2 – Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France



2 – Références et contacts

L'ensemble de la démarche nationale:

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>

Contact en région Hauts-de-France :

planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

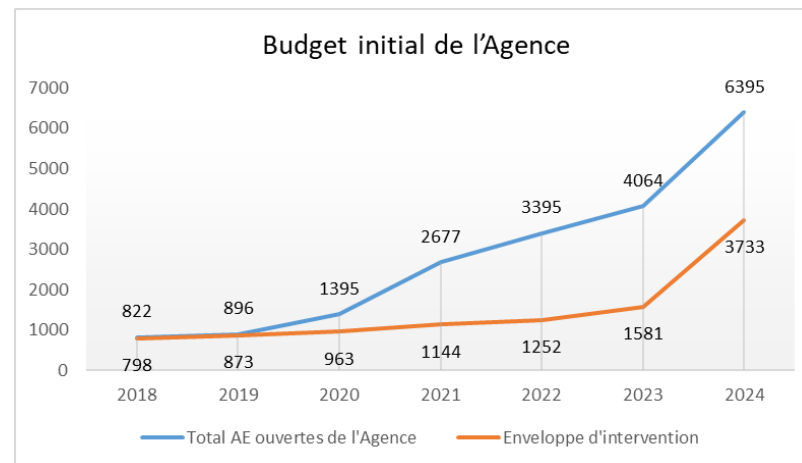
3 – Enjeux et perspectives de la rénovation énergétique du parc privé pour 2024

3 – Parc privé Anah – Budget national d'intervention en 2024

Les moyens accordés dans le budget initial 2024, portés à **6,4 Mds d'€ au total et 3,7 milliards d'euros** au titre de l'habitat privé traduisent l'ambition du Gouvernement de favoriser l'accélération des rénovations performantes avec un objectif global de 200 000 logements rénovés dont **164 000 au titre des aides à la pierre**.

Le CA a adopté un **budget d'intervention de près de 6,2 Mds d'€, en hausse de 59%** par rapport au BI 2023 (3,9 Mds d'€) , dont **une progression importante en faveur des aides à la pierre**.

Objectifs d'intervention	Crédits ouverts en BI (AE en M€)		
	2024	2023	Évolution
Rénovation énergétique	5 223,6	3 361,3	+55%
dont rénovations globales obligatoirement accompagnées	3 349,6	N/A	N/A
dont rénovations par gestes	1 874,0		
Adaptation du logement au vieillissement et au handicap	263,0	144,3	+84%
Lutte contre l'habitat indigne	332,3	231,0	+44%
Ingénierie	337,7	135,7	+149%
dont MonAccompagnateurRénov'	195,5	0,0	N/A
Autres interventions	44,0	37,1	+19%
Total Enveloppe d'interventions	6 200,6	3 909,4	+ 59%



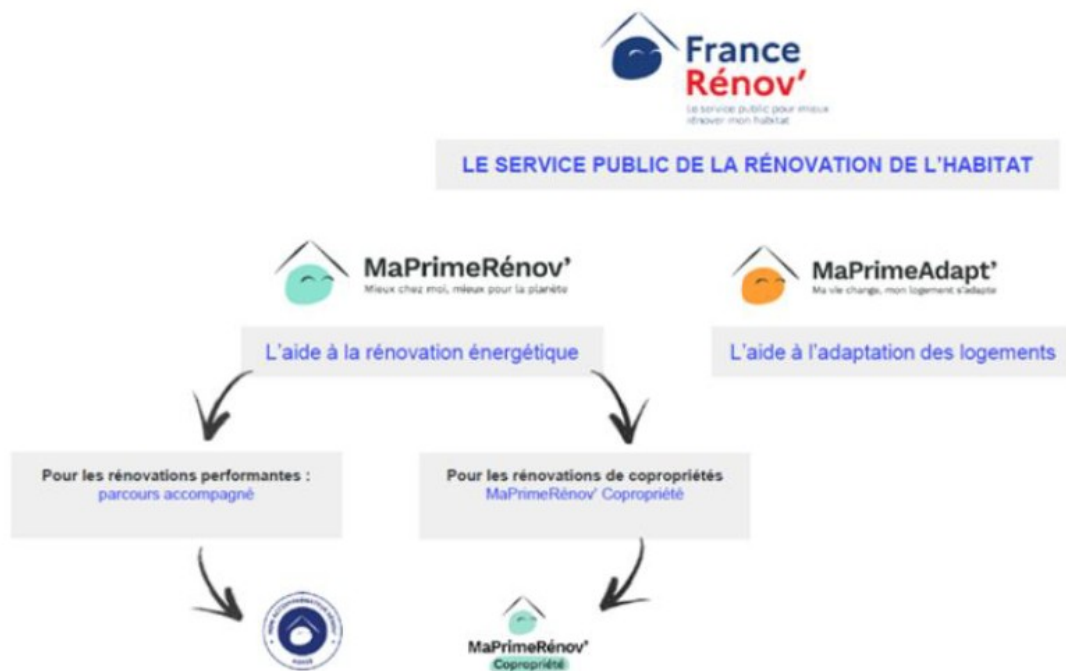
3 – Parc privé Anah – Budget national d'intervention en 2024

En ce qui concerne l'enveloppe d'intervention, cette ambition se traduit par :

- une **capacité d'engagement de 6,2 Mds€** pour un objectif total de près de 771 000 aides
- un **montant** prévisionnel pour les aides à l'habitat privé de **3,7 Mds€** qui est en **augmentation de 141%** comparé au budget 2023 (1,5 Mds€).

Dispositifs d'interventions	Objectifs 2024	AE 2024 (M€)
Propriétaires occupants - MPR PA MO/TMO	74 220	1 974,0
Propriétaires occupants - Habitat Indigne	2 000	91,2
Propriétaires occupants - MaPrimeAdapt ¹	45 345	263,0
Propriétaires bailleurs	8 260	264,0
Copropriétés en difficulté	25 000	216,3
MPR Copropriétés	80 000	606,7
Expérimentations (VIR-DIIF, façades)		2,2
Ingénierie (hors MAR Int et Sup)		315,7
Total Habitat Privé	234 824	3 733,0

3 – Parc privé Anah – Visibilité des interventions en 2024



Niveau 1

Le point d'entrée unique pour bien préparer son projet, obtenir un premier d'information.

Niveau 2

Une gamme d'aides resserrée autour de 2 dispositifs, pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat.

Niveau 3 :

Un parcours dédié pour les rénovations performantes, avec des aides et un accompagnement (MAR) renforcés. Un parcours dédié pour les copropriétés, avec MaPrimeRénov' Copropriété.

3 – Parc privé Anah – Programmation régionale 2024

Une enveloppe régionale DOUBLÉE pour les Hauts-de-France !!

- Enveloppe régionale 2023 : 128 M€
- Enveloppe régionale 2024 : **267 M€ (+ 109 %)**
- + 120 M€ pour la rénovation énergétique : 6 486 logements en 2024 (+ 40 %, 4 640 logements en 2023)

3 – Parc privé Anah – Programmation régionale 2024

DREAL	Dotations initiales 2023	Dotations initiales 2024	Evolution par rapport au BI 2023
Auvergne - Rhône Alpes	183 514 172	330 783 705	80%
Bourgogne - Franche-Comté	64 914 085	115 923 149	79%
Bretagne	92 825 719	197 516 633	113%
Centre Val de Loire	49 295 719	109 222 996	122%
Corse	9 646 364	20 088 881	108%
Grand Est	163 296 532	247 924 199	52%
Hauts de France	128 069 203	267 512 262	109%
Ile-de-France	216 963 055	454 373 105	109%
Normandie	72 432 246	146 168 849	102%
Nouvelle Aquitaine	153 343 568	267 165 996	74%
Occitanie	159 883 114	317 715 524	99%
Outre Mer	9 528 712	17 107 525	80%
Pays de la Loire	99 537 863	199 930 991	101%
Provence Alpes Côte d'Azur	71 383 322	137 395 347	92%
Total dotations régionales	1 474 633 674	2 828 829 162	92%
Réserve nationale - MPR PA	54 184 000	505 335 000	
Réserve nationale - PB		221 175 340	
Réserve nationale - MPR Copro		65 909 951	
Réserve nationale - Copro D		19 695 489	
Réserve nationale - Ingénierie	4 945 518	8 600 000	
Réserve nationale - ingénierie "France Ruralité"	-	17 500 000	
Réserve Mon Accompagnateur Renov		50 245 198	
Réserve nationale - Expérimentation (VIR-DIIF et Façades)	12 064 167	2 200 000	
Réserve nationale - Prime de sortie de vacance (France Ruralité)	-	12 500 000	
Réserve nationale - Contrats impacts sociaux	1 026 441	809 860	
Total réserves nationales	72 220 126	903 970 838	
Total (hors financement Maisons France Services)	1 546 853 800	3 732 800 000	

10 % du national

Et de belles
réserves !!!

3 – Parc privé Anah – Programmation régionale 2024

Une dotation régionale de 267,5 M € → Pour rénover 14 166 logements

- Très forte hausse des objectifs MPR
Parcours accompagné
- PB – objectifs définis seulement pour le 1^{er} semestre – arbitrages à venir en milieu d'année
- Ingénierie : Nouvelle Ingénierie MAR (14 M€) qui ne sera toutefois pas fongible avec l'ingénierie classique (10 M€)

	Objectifs 2023	Dotation initiale 2023	Objectifs 2024	Dotation initiale 2024
PB	561	11 625 147 €	152	3 171 784 €
PO LHI/TD	191	11 761 176 €	250	11 400 000 €
PO Autonomie/MPA	2166	11 867 346 €	3455	20 039 000 €
MPR HMS/MPR PA	3966	62 853 440 €	6846	182 808 738 €
Copros en difficulté	-	2 474 150 €	-	4 177 867 €
MPR Copro Fragiles	2392	17 275 677 €	2769	20 999 404 €
MPR Copro Autres				
Ingénierie	-	10 212 091 €		24 915 470 €
Total		128 069 027 €		267 512 263 €

4 – Mise en place du service public de la rue au logement (SPRULO)

4 – Le service public de la rue au logement – Cadre national

Un outil de mise en œuvre du logement d'abord qui s'appuie sur les principes suivants

- L'objectif est l'accès le plus rapide possible au logement pérenne pour tous.
- La réussite ou l'échec du relogement d'une personne sont impossibles à prédire.
- L'accompagnement s'adapte à la situation de la personne et non l'inverse.
- La confiance, la promotion du libre-choix et l'appui sur les forces et compétences des personnes sont des déterminants essentiels de l'adhésion à l'accompagnement.
- Le risque locatif est co-porté par tous les acteurs.

4 – Le service public de la rue au logement

Un outil AGILE adapté aux contextes locaux

Les SIAO doivent mener un travail de coordination avec :

- les acteurs du champ de la santé dont ceux de la santé mentale, addictologie ;
- les acteurs du champ du droit des femmes ;
- les acteurs de l'insertion.

Dans la région, des partenariats locaux thématiques et dynamiques pré existaient avec le champ sanitaire, l'ASE, la PJJ, la DSP...

4 – Le service public de la rue au logement

Un outil pour permettre un changement des pratiques des acteurs

Réalisation d'évaluations flashs puis approfondies en faveur de toutes les personnes sans domicile. Ces évaluations sont réalisées par les travailleurs sociaux des différentes institutions et coordonnées par les SIAO.

- ❖ *Évaluation flash : connaître les principales caractéristiques du ménage, évaluer son besoin de mise à l'abri et ses autres besoins immédiats.*
- ❖ *Évaluation approfondie dans les **2 mois** : définir les souhaits et besoins d'accompagnement du ménage (y compris sur le champ de la santé), mobiliser une analyse pluridisciplinaire si nécessaire et prévoir une feuille de route de l'accompagnement.*

4 – Le service public de la rue au logement

Un outil pour permettre un changement des pratiques des acteurs

- Mise en place d'une commission unique (suppression des comités spécialisés pour l'hébergement d'urgence) pour traiter de l'accès au logement dès le début du parcours.
- Suivi régulier du parcours régulier par le SIAO même après l'orientation de la personne.
- Le SIAO devient un pôle d'expertise et de ressources sur l'accès au logement.
- Possibilité pour le SIAO d'orienter vers des dispositifs d'accompagnement y compris au moment de l'accès au logement.

4 – Le service public de la rue au logement

Bilan à 18 mois – une dynamique en place

4 – Le service public de la rue au logement

L'orientation vers le logement adapté

Tous les SIAO orientent vers le logement adapté :

- Intermédiation locative : à titre d'exemple, le SIAO 62 a un rôle de coordination à ce titre. Le SIAO de l'Aisne a un rôle pro actif en rencontrant les mineurs sortants de l'aide sociale à l'enfance pour les orienter vers l'IML.
- Pensions de famille : l'orientation est effective dans tous les départements.

4 – Le service public de la rue au logement

L'orientation vers des dispositifs d'accompagnement

- L'orientation vers l'AVDL est effective partout.
- Les postes liés à la prévention des expulsions hébergés au sein des SIAO ont un effet systémique.
- L'enjeu est de permettre une orientation ou une mise en lien vers d'autres dispositifs d'accompagnement.
- Les « CHRS hors les murs » qui proposeront un accompagnement y compris aux personnes à la rue ou en structure devront être intégrés dans les propositions.

4 – Le service public de la rue au logement

Des bonnes pratiques d'orientation vers le logement

Exemples :

- Participation du SIAO aux commissions d'attributions.
- Commission avec les bailleurs du territoire, la SIAO et la DDETS pour fluidifier les parcours et accroître la connaissance des profils des personnes par les bailleurs.

Le changement de pratiques des acteurs reste à approfondir : pour cela, plus de **600 formations** aux principes du logement d'abord ont été proposées à des travailleurs sociaux.

4 – Le service public de la rue au logement

Les changements de pratique d'évaluation et d'orientation sont en cours.

- Les commissions uniques et cas complexes ont été mis en place ou sont prêts à être mis en place.
- Les derniers modèles départementaux d'évaluation flash et approfondis ont été validés par les DDETS et restent à approfondir.

4 – Le service public de la rue au logement doit s'appuyer sur une observation sociale développée

Plan d'action régional 2024

4 – Le service public de la rue au logement

La mise en œuvre du SPRULO doit s'appuyer sur une observation sociale développée.

- Amélioration itérative du système d'information SIAO (SI SIAO) afin d'identifier les besoins et les situations des personnes.
- Participation du SIAO à l'analyse des besoins du territoire et transmission de données brutes anonymisées utiles aux partenaires.
- Connaissance de l'offre de places et d'accompagnement du territoire et des situations des personnes via le SIA SIAO et le SI ENC.

4 – Le service public de la rue au logement

La mise en œuvre du SPRULO doit s'appuyer sur une observation sociale développée.

Objectifs 2024 :

- Produire des données régulières et standardisées.
- Connaître le parcours des personnes.
- Harmoniser les pratiques de complétude.

Travaux menés en lien avec la FAS et l'URIOPSS.

Les résultats seront présentés dans un CRHH ultérieur.